

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 29 JUIN 2018

**portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes suppléant
auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud**

NOR : JUSF1818261A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1103262A du 21 janvier 2011 portant modification des montants de la régie d'avances et de recettes instituée auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1804812A du 16 février 2018 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;

Considérant les courriers MG/MCA n° 2 863 et n° 2 864 du 14 juin 2018 de M^{me} Marie-Claire ARVERT, régisseur d'avances et de recettes, demandant la nomination de M^{me} Sophie ROGER en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;

Considérant le courrier PA/CP du 15 juin 2018 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud demandant la nomination de M^{me} Sophie ROGER en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de ladite direction,

Arrête :

Article 1^{er}

M^{me} Sophie ROGER, adjoint administratif, est nommée régisseur d'avances et de recettes suppléant de M^{me} Marie-Claire ARVERT, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud, à compter du 14 juin 2018.

Article 2

Compte tenu de la courte durée de ses fonctions, pour remplacer le régisseur d'avances et de recettes titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M^{me} Sophie ROGER est dispensée de constituer un cautionnement.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **29 JUIN 2018**

**Pour la ministre,
et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
Par empêchement de l'adjoint au sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
Le chef du bureau de l'allocation des moyens,**

Edouard THIEBLEMONT

